

Décision

Générale

colonial

Décision n° 454 28/04/1949

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 avril 1949

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1949

Date du numéro
1 avril 1949

TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour pour Paris (Seine), est accordé à M. Raymond (Paul), conducteur des travaux d'agriculture. M. Raymond rejoindra son lieu de séjour en France par première occasion maritime et voyagera en 2e classe aux frais du budget local (assimilation :3e catégorie). Conformément aux dispositions de l'article 5, paragraphe 2°, du contrat d'engagement, M. Raymond percevra avant son départ de la colonie, une indemnité égale à un mois et demi de rémunération.